



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



9110/12

(OR. en)

PRESSE 166
PR CO 28

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3166^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 14 mai 2012

Présidente

M^{me} Catherine Ashton
Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 9442 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

9110/12

1
FR

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil a réaffirmé l'engagement à long terme de l'UE et de ses États membres d'apporter leur soutien à l'Afghanistan au cours de la transition et de la décennie de la transformation. Pour que cet engagement puisse être mis en œuvre, il faut que dans le même temps les autorités afghanes consentent de leur côté un véritable effort pour s'acquitter des obligations qui ont été arrêtées en matière de réforme. Conformément à ces engagements, l'UE continuera d'accorder la priorité à l'Afghanistan, en apportant une contribution accrue au soutien à ce pays. Le Conseil a adopté des conclusions sur l'Afghanistan.

*Le Conseil a fait le point de la situation concernant le **processus de paix au Proche-Orient**. Il a réaffirmé son attachement à une solution au conflit fondée sur la coexistence de deux États et a insisté pour que la viabilité de cette solution soit préservée. Rappelant qu'il était fondamentalement attaché à la sécurité d'Israël, il a dans le même temps exprimé sa profonde préoccupation face à l'évolution de la situation sur le terrain, qui menace de rendre impossible une telle solution, y compris dans la zone C de la Cisjordanie et à Jérusalem-Est.*

*Le Conseil a examiné les événements survenus récemment en **Syrie**, invitant une nouvelle fois les autorités syriennes à se conformer immédiatement et totalement au plan en six points de Kofi Annan, l'envoyé spécial des Nations Unies, approuvé par le Conseil de sécurité des Nations unies. Il a souligné qu'une cessation complète des violences par toutes les parties constitue une étape essentielle de la mise en œuvre de ce plan. Au vu de la gravité de la situation, le Conseil a une nouvelle fois renforcé les mesures restrictives de l'UE à l'encontre du régime syrien.*

*Au cours du déjeuner, les ministres ont procédé à un échange de vues concernant l'évolution de la situation en **Ukraine** et les prochaines étapes en vue de la conclusion de l'accord d'association UE-Ukraine.*

*Les ministres chargés de la coopération au développement ont discuté de **l'avenir de la politique de développement de l'Union** ("Un programme pour le changement"). Le Conseil a adopté des conclusions sur cette question, procédant à une révision de l'approche de l'UE en matière de politique de développement qui, à l'avenir, sera centrée sur les pays et les secteurs où l'impact pourra être le plus grand. Le Conseil a également adopté des conclusions exposant une **nouvelle approche de l'UE en matière de soutien budgétaire** en faveur des États tiers*

*Le Conseil a adopté son deuxième rapport adressé au Conseil européen concernant les **objectifs d'aide au développement** de l'UE. Il a notamment reconfirmé l'engagement collectif l'UE et de ses États membres d'augmenter leurs dépenses en matière d'aide pour atteindre 0,7 % du RNB d'ici 2015.*

*Les ministres ont par ailleurs débattu de la meilleure manière de réinstaurer progressivement la coopération au développement avec le **la Birmanie/Myanmar**.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
 POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT	
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....	7
Afghanistan	7
Processus de paix au Proche-Orient.....	11
Voisinage méridional	15
Mexique	17
Russie.....	17
Ukraine.....	17
COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	18
L'avenir de la politique de développement de l'UE	18
Appui budgétaire de l'UE.....	18
Objectifs d'aide au développement de l'UE	18
Birmanie/Myanmar	19
Rio+20.....	19

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AUTRES POINTS APPROUVÉS*AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

– Afghanistan	20
– Représentant spécial de l'UE pour l'Afghanistan.....	20
– Relations avec l'Albanie	20
– Birmanie/Myanmar - Mesures restrictives	20
– Yémen	20
– Somalie.....	21
– Relations avec la Mongolie, le Viêt Nam et les Philippines.....	21
– Relations avec l'Ukraine.....	21

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

– Financement des investissements dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE	22
– Cohérence des politiques pour le développement	22
– Partenariat renouvelé pour le développement UE-Pacifique.....	22
– Renforcement de la capacité de résistance aux crises alimentaires dans la Corne de l'Afrique	22

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

M^{me} Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des affaires européennes
Ministre des entreprises publiques, de la politique scientifique et de la coopération au développement, chargé des grandes villes

M. Paul MAGNETTE

Bulgarie:

M. Nikolaï MLADENOV

M. Valeri YOTOV

Ministre des affaires étrangères
Directeur

République tchèque:

M. Karel SCHWARZENBERG

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Danemark:

M. Villy SØVNDAL

M. Christian FRIIS BACH

Ministre des affaires étrangères
Ministre chargé de l'aide au développement

Allemagne:

M^{me} Emily HABER

M. Dirk NIEBEL

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères
Ministre fédéral de la coopération économique et du développement

Estonie:

M. Urmas PAET

M. Matti MAASIKAS

Ministre des affaires étrangères
Représentant permanent

Irlande:

M. Eamon GILMORE

M. Joe COSTELLO

Vice-premier ministre (Tánaiste), ministre des affaires étrangères et du commerce
Ministre délégué chargé du développement

Grèce:

M. Stavros DIMAS

M. Theodoros SOTIROPOULOS

Ministre des affaires étrangères
Représentant permanent

Espagne:

M. José Manuel GARCÍA-MARGALLO

M. Jesús Manuel GRACIA ALDAZ

Ministre des affaires étrangères et de la coopération
Secrétaire d'État à la coopération internationale et à l'Ibéro-Amérique

France:

M. Philippe ETIENNE

Représentant permanent

Italie:

M. Giulio TERZI DI SANT'AGATA

Ministre des affaires étrangères

Chypre:

M^{me} Erato KOZAKOU-MARCOULLIS

Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

M. Janis MAZEIKS

Ministre des affaires étrangères
Ambassadeur, chef du département des relations économiques et bilatérales, ministère des affaires étrangères de Lettonie

Lituanie:

M. Evaldas IGNATAVIČIUS

Vice-ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

M^{me} Marie-Josée JACOBS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et de l'immigration
Ministre de la famille et de l'intégration, ministre de la coopération et de l'action humanitaire

Hongrie:

M. Zsolt NÉMETH
M. Péter GYÖRKÖS

Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères
Représentant permanent

Malte:

M. Tonio BORG
M. Stephen BORG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères
Ambassadeur, Représentant auprès du Comité politique et de sécurité

Pays-Bas:

M. Uri ROSENTHAL
M. Ben KNAPEN

Ministre des affaires étrangères
Ministre des affaires européennes et de la coopération internationale

Autriche:

M. Wolfgang WALDNER

Secrétaire d'État au ministère fédéral des affaires européennes et internationales

Pologne:

M. Radosław SIKORSKI
M^{me} Katarzyna PEŁCZYŃSKA-NAŁĘCZ

Ministre des affaires étrangères
Sous-secrétaire d'État à la coopération au développement au ministère des affaires étrangères

Portugal:

M. Paulo PORTAS
M. Domingos FEZAS VITAL

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères
Représentant permanent

Roumanie

M. Andrei MARGA
M^{me} Luminita ODOBESCU

Ministre des affaires étrangères
Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères

Slovénie:

M. Karl Viktor ERJAVEC
M. Božo CERAR

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères
Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Miroslav LAJČÁK
M. Peter BURIAN

Ministre des affaires étrangères
Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Finlande:

M. Erkki TUOMIOJA
M^{me} Heidi HAUTALA

Ministre des affaires étrangères
Ministre du développement international

Suède:

M. Carl BILDT
M^{me} Gunilla CARLSSON

Ministre des affaires étrangères
Ministre de l'aide au développement

Royaume-Uni:

M. William HAGUE

M. Andrew MITCHELL

Secrétaire d'État chargé des affaires étrangères et du Commonwealth
Secrétaire d'État au développement international

Commission:

M. Stefan FÜLE
M. Andris PIEBALGS
M^{me} Kristalina GEORGIEVA
M. Janez POTOČNIK

Membre
Membre
Membre
Membre

Le gouvernement de l'État en voie d'adhésion était représenté comme suit:

Croatie:

M^{me} Vesna PUSIĆ

Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Afghanistan

Dans la perspective du Sommet de l'OTAN le 20 mai, le Conseil a débattu de l'engagement de l'UE à l'égard de l'Afghanistan et a adopté les conclusions suivantes:

1. "Le Conseil se félicite des progrès réalisés dans le processus de transition en Afghanistan. Les réunions internationales qui doivent se dérouler prochainement à Chicago, les 20 et 21 mai, à Kaboul, le 14 juin, et à Tokyo, le 8 juillet, donnent l'occasion de définir l'orientation à venir de ce processus et du rôle de la communauté internationale après 2014. Le Conseil estime qu'il importe que celle-ci adopte une approche globale du rôle qu'elle jouera après cette date, compte tenu de l'articulation qui existe dans ce pays entre sécurité et développement à long terme.
2. Rappelant les conclusions qu'il a adoptées le 14 novembre, le Conseil réaffirme l'engagement à long terme de l'UE et de ses États membres d'apporter leur soutien à l'Afghanistan au cours de la transition et de la décennie de la transformation. Pour que cet engagement puisse être mis en œuvre, il faut que les autorités afghanes consentent de leur côté un véritable effort pour s'acquitter de leurs obligations en matière de réforme arrêtées lors des conférences de Bonn et de Kaboul. Le Conseil se félicite de l'ouverture de négociations relatives à un accord de coopération en matière de partenariat et de développement, qui devrait fournir un cadre pour les relations au cours des prochaines années et renforcer la responsabilité mutuelle.
3. L'UE attend des autorités afghanes qu'elles rassurent la communauté internationale quant à la mise en œuvre de leurs engagements en matière d'amélioration de la gouvernance politique et économique.

Le Conseil demande au gouvernement afghan de faire en sorte que le scrutin présidentiel et les élections législatives soient crédibles et ouverts à tous. L'UE est prête à continuer d'appuyer les efforts que déploie l'Afghanistan pour réformer le système électoral et renforcer l'indépendance des institutions électorales.

L'UE souligne qu'il importe que le processus de paix soit à la fois ouvert à toutes les parties et dirigé par les Afghans eux-mêmes, et que son résultat respecte les principes figurant dans les conclusions de la conférence de Bonn tenue en décembre 2011.

Le Conseil souligne le rôle que joue pour l'avenir de l'Afghanistan une société civile indépendante et active et se félicite du développement considérable des organisations non gouvernementales dans le pays et des perspectives qui s'offrent à cet égard. Il recommande la poursuite des travaux menés dans le cadre du processus de dialogue entamé lors de la conférence de Bonn. Les progrès réalisés sur ces questions devraient faire l'objet d'une évaluation et d'un réexamen.

Le Conseil demande au gouvernement afghan de garantir le respect des droits de l'homme, notamment ceux des femmes et des enfants, et d'accroître les possibilités pour les femmes de participer pleinement au marché du travail.

Il juge important de renforcer le secteur de la justice, ce qui est essentiel si l'on veut faire contrepoids au renforcement de la force de police civile, garantir que les droits de l'homme seront respectés et mettre en place un système juridique à même de protéger les droits des opérateurs économiques.

En outre, le Conseil engage instamment le gouvernement afghan à donner suite aux recommandations du FMI à la suite de la faillite de la Kabul Bank, et à prendre des mesures pour améliorer la gestion de ses finances publiques, notamment par la création d'un système transparent pour les flux des financements publics entre les bailleurs de fonds et le gouvernement central et entre celui-ci et les provinces, et à progresser dans la réforme de l'administration publique. Dans ce contexte, il est fondamental que l'Afghanistan utilise efficacement l'aide internationale afin d'assurer la viabilité de ses finances publiques. Pour que la communauté internationale des bailleurs de fonds puisse inscrire son action dans la durée, il est essentiel que les mesures nécessaires soient prises pour contribuer à un développement suffisant du secteur privé, qui permettra de soutenir le revenu afghan. S'il n'y a pas un développement économique suffisant, qui profite à la population, tout autre progrès dans le pays risque d'être compromis.

4. Le sommet de l'OTAN et les autres réunions internationales qui se tiendront à Chicago les 20 et 21 mai porteront principalement sur le soutien à long terme à l'armée et à la police afghanes. Il est essentiel que les forces de sécurité nationales afghanes disposent de capacités suffisantes, inscrivent leur action dans la durée et présentent un coût qui ne soit pas excessif si l'on veut renforcer la sécurité en Afghanistan et accroître la confiance des Afghans, de la communauté internationale et des investisseurs étrangers envers les institutions étatiques. Un niveau suffisant de sécurité, y compris pour notre personnel, demeure indispensable pour que l'UE et les autres bailleurs de fonds puissent acheminer l'aide de manière effective dans l'ensemble du pays.
5. Dans le cadre de la planification concernant le secteur de la sécurité, il faut faire en sorte que la taille, la structure et les missions de la police nationale afghane permettent de recentrer les priorités en mettant davantage l'accent sur les capacités en matière de police civile et d'État de droit. Le Conseil rappelle qu'il est plus important de garantir le professionnalisme et la qualité de la police afghane que d'assurer le seul financement d'effectifs suffisants. Il est essentiel de disposer d'une police juste et impartiale pour promouvoir les droits de l'homme, en particulier ceux des femmes et des enfants. Le Conseil invite le gouvernement afghan à arrêter un plan de professionnalisation en précisant les mesures et les ressources qui permettront de le mettre en œuvre.

6. La police civile restera l'élément essentiel de l'aide que l'UE apporte au secteur de la sécurité. Le Conseil rappelle qu'il importe de poursuivre la coopération et la coordination entre les missions de formation menées par l'EUPOL, l'OTAN et les États membres dans tout le pays. Il rappelle qu'il est parvenu à un accord de principe pour proroger le mandat d'EUPOL AFGHANISTAN jusqu'à la fin de 2014. Il réaffirme la volonté de l'UE d'appuyer les efforts déployés par l'Afghanistan pour renforcer le maintien de l'ordre et l'État de droit au-delà de 2014 et compte se pencher sans tarder sur cette question.
7. Le Conseil affirme une nouvelle fois qu'il soutient le processus "Sécurité et coopération au cœur de l'Asie", amorcé lors de la conférence qui s'est tenue à Istanbul en novembre 2011, et salue les progrès que les pays de la région ont réalisés pour définir des mesures de confiance devant être approuvées lors de la conférence ministérielle de Kaboul, le 14 juin. Il rappelle que cette initiative doit être prise en charge par les pays de la région. La poursuite et le renforcement de la coopération régionale constitueront un élément important pour accroître la stabilité et la prospérité en Afghanistan et dans la région. Le Conseil prend acte des conclusions de la réunion ministérielle que la conférence régionale de coopération économique pour l'Afghanistan a tenue les 26 et 27 mars à Douchanbé. Une plus grande stabilité contribuera à la poursuite du retour volontaire et à la réintégration durable de la population afghane réfugiée, dans le cadre d'une approche régionale globale.
8. Comme convenu en novembre 2011, l'UE coopérera activement avec ses partenaires pour soutenir le renforcement de la coopération économique et politique au niveau régional. Le Conseil rappelle qu'il est prêt à apporter son soutien à des mesures de confiance lorsqu'il y a une participation à la fois politique et financière des pays de la région, notamment dans des domaines où l'UE dispose de compétences avérées, par exemple le renforcement des capacités de gestion des frontières, la lutte contre la drogue et le renforcement de la collaboration en vue de favoriser les échanges, la coopération économique et le développement. Compte tenu des résultats de la conférence de Kaboul, l'UE examinera, en coopération avec toutes les parties prenantes concernées, quels moyens pourraient être mis en place pour approfondir, dans le cadre d'une approche globale, le rôle qu'elle joue dans la région.
9. L'UE accueille avec satisfaction la déclaration de la troisième conférence ministérielle de l'Initiative du Pacte de Paris, qui s'est tenue à Vienne le 16 février, et souligne qu'il importe de poursuivre et de renforcer les efforts déployés aux niveaux national, régional et mondial pour lutter contre la production et le trafic de drogue.

10. Les participants à la Conférence de Tokyo devraient s'attacher principalement à faire avancer la mise en œuvre des engagements mutuels pris par la communauté internationale et le gouvernement afghan pour assurer la viabilité de l'État afghan jusqu'à la transition et tout au long de la décennie de la transformation. Pour sa part, le gouvernement doit réaliser des progrès conformément aux critères fixés par le FMI et entreprendre d'autres réformes cruciales en matière de gouvernance. L'UE préconisera une approche progressive qui prendra la forme d'une feuille de route, dans laquelle l'alignement des bailleurs de fond sur les programmes prioritaires nationaux du gouvernement afghan sera fonction des progrès qui seront réalisés dans des domaines tels que la gouvernance et les droits de l'homme. Les progrès réalisés devraient faire l'objet d'une évaluation et d'un réexamen périodiques.
11. À Tokyo, il sera important d'examiner les modalités futures du financement octroyé par les bailleurs de fonds, compte tenu du fait que les tâches des équipes de reconstruction provinciale et des équipes d'aide à la transition diminuent peu à peu. L'UE et ses États membres s'attacheront à coordonner de manière plus efficace leur aide en faveur de l'Afghanistan. L'UE s'emploiera également à mieux utiliser les mécanismes internationaux, y compris le Groupe de contact international, le Conseil commun de coordination et de suivi et le Conseil international de coordination de la police, en coordination avec la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan. L'UE et ses États membres s'efforceront de définir en commun leurs positions pour ces réunions. L'UE fera le point sur son action en Afghanistan après la conférence de Tokyo. Elle œuvrera à la mise en place de synergies entre les États membres afin d'améliorer l'efficacité de cette action dans le pays.
12. L'UE compte réaffecter une part plus élevée de son aide bilatérale à la gouvernance de l'Afghanistan pour 2012-2013 en faveur de la police nationale afghane, dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan (LOTFA). Il est essentiel de faire en sorte que ce Fonds soit géré de manière efficace, transparente et responsable.
13. Conformément à l'engagement à long terme de l'UE et de ses États membres, l'UE continuera à accorder la priorité à l'Afghanistan, en apportant une contribution accrue au soutien à ce pays, dans le cadre du respect par les autorités afghanes des obligations en matière de réforme arrêtées lors des conférences de Kaboul et de Bonn. Elle maintiendra un juste équilibre entre le soutien à la gouvernance, notamment à travers une aide importante destinée à assurer l'efficacité de la force de police civile afghane et de l'État de droit, et le soutien aux secteurs sociaux et productifs, en continuant à mettre l'accent sur le renforcement des capacités. Le Conseil s'attend à ce que ce geste soit accompagné d'un soutien accru de la part des autres bailleurs de fonds.

Processus de paix au Proche-Orient

Le Conseil a fait le point de la situation concernant le processus de paix au Proche-Orient. Il a adopté les conclusions suivantes :

1. "L'UE réaffirme son attachement à une solution fondée sur la coexistence de deux États et sa conviction selon laquelle les changements que connaît actuellement l'ensemble du monde arabe rendent d'autant plus pressante la nécessité de faire avancer le processus de paix au Proche-Orient. Il est indispensable de tenir compte des aspirations des populations de la région, y compris de celles des Palestiniens à un État et des Israéliens à la sécurité, pour assurer une paix durable ainsi que la stabilité et la prospérité dans la région.
2. Il est dans l'intérêt fondamental de l'UE ainsi que des parties elles-mêmes et de l'ensemble de la région que le conflit prenne fin, ce qu'il est possible de réaliser grâce à un accord de paix global, fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, les principes de Madrid, dont l'échange de territoires contre la paix, la feuille de route, les accords précédemment conclus par les parties et l'initiative de paix arabe. L'UE rappelle l'applicabilité du droit humanitaire international dans les territoires palestiniens occupés, y compris celle de la quatrième convention de Genève relative à la protection des civils.
3. L'UE se félicite de l'échange de lettres engagé le 17 avril entre les parties, à la suite des efforts déployés par le Quatuor, auxquels ont contribué le roi Abdallah de Jordanie et le ministre jordanien des affaires étrangères, M. Judeh et encourage les parties à poursuivre dans cette voie. Elle salue la déclaration de M. Netanyahu, qui a indiqué que le nouveau gouvernement israélien s'efforcera de faire progresser le processus de paix et se déclare prête à soutenir la reprise de négociations de fond entre Israël et les Palestiniens en vue de parvenir à une solution fondée sur la coexistence de deux États. L'UE invite instamment les deux parties à s'appuyer sur les contacts en cours, notamment sur la déclaration commune du 12 mai, pour reprendre des négociations directes sur la base de la déclaration du Quatuor du 23 septembre 2011. L'UE soutient pleinement la déclaration du Quatuor du 11 avril et engage les parties à prendre des mesures susceptibles de créer un climat de confiance, nécessaire à de véritables négociations, à s'abstenir de toute action qui compromette la crédibilité du processus et à prévenir toute incitation à la violence.
4. L'UE et ses États membres réaffirment qu'ils sont fondamentalement attachés à la sécurité d'Israël, compte tenu notamment des menaces qui pèsent sur son existence même dans la région. L'UE est horrifiée par les tirs incessants de roquettes à partir de la bande de Gaza et condamne avec la plus grande fermeté les violences qui visent délibérément des civils. L'UE engage à nouveau tous les partenaires de la région à prévenir efficacement l'introduction en fraude d'armes à Gaza.

5. La viabilité d'une solution fondée sur la coexistence de deux États doit être préservée. L'UE se déclare profondément préoccupée par l'évolution de la situation sur le terrain, qui menace de rendre impossible une telle solution, à savoir:
- l'accélération notable des constructions dans les colonies après la levée du moratoire de 2010, la décision récente du gouvernement israélien concernant le statut de certaines colonies sauvages, ainsi que la proposition d'installer des colons de Migron dans les territoires palestiniens occupés, alors que, selon la feuille de route, toutes les colonies de peuplement sauvages installées depuis mars 2001 devraient être démantelées;
 - à Jérusalem-Est, les expulsions et les démolitions de maisons qui sont en cours, la modification du statut de résident des Palestiniens, l'expansion des colonies de Givat Hamatos et de Har Homa et les mesures prises pour empêcher les Palestiniens de mener des activités culturelles, économiques, sociales ou politiques pacifiques;
 - l'aggravation des conditions de vie de la population palestinienne dans la zone C et les restrictions sévères imposées à l'Autorité palestinienne dans les efforts qu'elle déploie pour promouvoir le développement économique des communautés palestiniennes dans la zone C, ainsi que les projets de transferts forcés des communautés de Bédouins, notamment hors de la zone E1 élargie;
 - le risque de compromettre les principales réalisations de l'Autorité palestinienne pour la construction d'un État, si l'Autorité palestinienne, Israël et les bailleurs de fonds ne s'emploient pas, dans un effort commun, à résoudre les difficultés financières actuelles.
6. À tous ces égards, l'UE réaffirme les positions qu'elle a adoptées et répète qu'elle est déterminée à contribuer à préserver la viabilité d'une solution fondée sur la coexistence de deux États conformément au droit international et à ses positions, définies notamment dans les conclusions du Conseil des affaires étrangères de décembre 2009, de décembre 2010 et de mai 2011:
- L'installation de colonies de peuplement demeure illégale au regard du droit international, indépendamment des décisions récemment prises par le gouvernement israélien. L'UE réaffirme qu'elle ne reconnaîtra aucune modification du tracé des frontières d'avant 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, qui n'aurait pas été approuvée par les parties. L'UE et ses États membres réaffirment leur détermination à mettre en œuvre effectivement et pleinement la législation de l'UE en vigueur et les accords bilatéraux applicables aux produits des colonies. Le Conseil souligne l'importance de l'action qui est actuellement menée à cet égard, conjointement avec la Commission.
 - L'UE réaffirme qu'il faut trouver un moyen de résoudre, par la négociation, la question du statut de Jérusalem comme future capitale de deux États. D'ici là, l'UE demande que la population de la ville bénéficie d'une répartition équitable des ressources et des investissements. L'UE appelle à la réouverture des institutions palestiniennes à Jérusalem, conformément à la feuille de route.

- Le développement social et économique de la zone C est d'une importance vitale pour la viabilité d'un futur État palestinien, étant donné que cette zone constitue sa principale réserve en termes de territoire. L'UE engage Israël à respecter les obligations qui lui incombent s'agissant des conditions de vie de la population palestinienne dans la zone C, y compris en accélérant l'approbation des plans directeurs palestiniens, en mettant un terme aux déplacements forcés de populations et à la démolition d'infrastructures et de logements palestiniens, en simplifiant les procédures administratives visant à l'obtention de permis de construire, en garantissant l'accès à l'eau et en répondant aux besoins humanitaires. L'UE invite Israël à collaborer avec l'Autorité palestinienne de manière à ce que cette dernière dispose d'un accès étendu à la zone C et exerce un contrôle accru sur celle-ci. L'UE continuera de fournir une aide financière au développement palestinien dans la zone C et espère que ces investissements seront protégés en vue d'une utilisation ultérieure. L'UE coopérera avec le gouvernement israélien pour élaborer des mécanismes améliorés visant à mettre en œuvre les projets financés par des donateurs en faveur de la population palestinienne de la zone C.
 - L'UE est le principal donateur en faveur de l'Autorité palestinienne. Elle note que le budget de l'Autorité palestinienne est majoritairement financé par ses recettes douanières et fiscales et insiste dès lors pour que des améliorations, actuellement examinées par les parties, soient rapidement apportées au mécanisme de perception et de transfert de ces recettes, qui devrait être transparent et prévisible. L'UE souligne que, en vertu du protocole de Paris, Israël est tenu d'effectuer ces transferts. L'UE engage l'Autorité palestinienne à continuer d'engager des réformes. Elle invite les autres donateurs, en particulier les donateurs de la région, à accroître l'aide financière qu'ils fournissent à l'Autorité palestinienne.
7. L'UE fait part de la vive préoccupation que lui inspirent l'extrémisme des colons et les incitations à la violence de la part des colons de Cisjordanie. L'UE condamne les violences et les provocations délibérées incessantes auxquelles se livrent les colons contre les civils palestiniens. Elle appelle le gouvernement israélien à traduire en justice les auteurs de ces actes et à respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international.
8. L'UE demeure attachée au processus de création d'un État palestinien, y compris grâce à des missions PSDC et au sein du Quatuor, en vue de la mise en place d'un État palestinien fondé sur l'État de droit et le respect des droits de l'homme. L'UE est préoccupée par les informations récentes faisant état d'arrestations de journalistes et souligne l'importance que revêt la liberté d'expression, y compris à travers les médias traditionnels et les nouveaux médias. À cet égard, elle se félicite que le président Abbas ait demandé la levée de l'interdiction de plusieurs sites Internet, comme indiqué dans un communiqué officiel de l'Autorité palestinienne.
Rappelant la responsabilité qui incombe aux institutions palestiniennes, aux termes de la feuille de route, de mettre fin aux incitations à la violence, l'UE se déclare préoccupée par les récents exemples d'incitations à la violence relevés dans les médias palestiniens et ailleurs.
9. L'UE a toujours plaidé en faveur d'une réconciliation entre les Palestiniens autour de la personnalité du président Mahmoud Abbas, conformément aux principes énoncés dans son discours du 4 mai 2011; il s'agit pour elle d'un élément important pour l'unité d'un futur État palestinien et la coexistence de deux États. À cet égard, elle rappelle les conclusions du Conseil de mai 2011. L'UE attend avec intérêt la tenue d'élections, qui constituent une contribution importante à l'édification d'un État palestinien.

10. Pleinement consciente des besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité, l'UE continue de demander l'ouverture immédiate, durable et sans condition de points de passage pour que l'aide humanitaire puisse parvenir dans la bande de Gaza et que les marchandises et les personnes puissent y entrer et en sortir, étant donné que la situation de Gaza sera instable tant qu'elle demeurera politiquement séparée de la Cisjordanie. Malgré une légère amélioration de la situation, l'UE demande instamment au gouvernement israélien de prendre de nouvelles mesures, substantielles et ambitieuses, permettant la reconstruction et le redressement économique de la bande de Gaza, y compris en autorisant les échanges commerciaux avec la Cisjordanie et Israël."

Voisinage méridional

Le Conseil a discuté de l'évolution de la situation dans les pays voisins du Sud de l'UE, en se penchant plus particulièrement sur la situation en Libye et en Syrie.

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur la Syrie:

1. "L'UE invite une nouvelle fois les autorités syriennes à se conformer immédiatement et totalement au plan de Kofi Annan, l'envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, qui a été entériné par les résolutions 2042 et 2043 du Conseil de sécurité, et à tenir tous les engagements qu'elles ont pris envers les Nations unies. L'UE rappelle que c'est aux autorités syriennes qu'incombe au premier chef la responsabilité du cessez-le-feu et du succès de la mise en œuvre du plan. Le gouvernement syrien doit veiller à ce que soient réunies sans retard les conditions nécessaires à la réalisation des activités et au déploiement complet et rapide de la mission d'observation des Nations unies, notamment en assurant sa totale liberté de mouvement et en acceptant l'utilisation de moyens aériens. Il doit retirer complètement ses troupes et ses armes lourdes des centres habités. L'UE est profondément préoccupée par la persistance des violences en Syrie, et notamment les récents attentats meurtriers à la bombe, en particulier ceux qui ont frappé Damas le 10 mai. Les actes de terrorisme ne sont justifiables en aucune circonstance.
2. L'UE souligne que l'arrêt total des violences de la part de toutes les parties constitue une étape essentielle dans la mise en œuvre intégrale du plan de Kofi Annan, qui a pour objectif principal de promouvoir un dialogue pacifique, conduit par les Syriens eux-mêmes et ouvert à tous qui doit mener à une solution politique répondant aux aspirations démocratiques de la population syrienne sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations unies, ainsi que de la Ligue des États arabes.
3. L'UE rappelle qu'elle soutient sans réserve le plan en six points de Kofi Annan, se félicite des progrès accomplis à ce jour pour permettre le déploiement de membres de la mission de supervision des Nations unies en Syrie (MISNUS) et insiste pour que soit poursuivi sans retard le déploiement de la mission tout entière. Elle rappelle que les autorités syriennes sont responsables de la sécurité de la mission. L'UE et ses États membres fournissent un soutien à la mission, selon le vœu des Nations unies. L'UE invite tous les États concernés, et notamment les membres du Conseil de sécurité, à continuer de soutenir Kofi Annan et à user de toute leur influence afin que les résolutions 2042 et 2043 du Conseil de sécurité soient mises en œuvre intégralement. L'UE met l'accent sur le fait que le plan en six points n'est pas une proposition floue et qu'il représente, avec le déploiement de la MISNUS, la meilleure chance d'œuvrer en faveur d'un règlement pacifique de la crise. Elle rappelle que le Conseil de sécurité des Nations unies reste saisi de la question.

4. L'UE demeure extrêmement préoccupée par la situation des droits de l'homme en Syrie, notamment par les violations systématiques et généralisées des droits de l'homme commises par le régime. Elle condamne le recours accru du gouvernement syrien aux assassinats ciblés et aux arrestations arbitraires comme moyen de réprimer toute opposition. Le régime syrien doit libérer immédiatement tous les prisonniers politiques et les défenseurs des droits de l'homme et garantir la liberté de manifester pacifiquement. L'UE rappelle qu'il faut que tous ceux qui se sont rendus coupables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes.
5. L'UE engage toutes les parties à respecter la sécurité des travailleurs humanitaires et déplore le fait que deux d'entre eux aient été tués le 24 et le 26 avril. L'UE demande une nouvelle fois aux autorités syriennes d'accorder immédiatement aux organisations humanitaires un accès libre et sans entrave à toutes les régions de Syrie afin qu'elles puissent porter assistance au million de personnes dont il est établi qu'elles ont besoin d'une aide humanitaire. Le plan de réponse humanitaire des Nations unies doit être mis en œuvre immédiatement et les capacités humanitaires doivent être renforcées dans le pays. L'UE continue d'appuyer les efforts faits par les pays voisins pour accueillir les réfugiés syriens qui fuient les violences.
6. L'Union européenne reste aux côtés de la population syrienne dans son combat pour la liberté, la dignité et la démocratie. L'UE invite instamment tous les groupes d'opposition à continuer de soutenir les efforts de Kofi Annan et à se tenir prêts à jouer un rôle de direction et à prendre part à un processus politique national, comme le prévoit le plan en six points approuvé par le Conseil de sécurité des Nations unies. Le Conseil national syrien et d'autres groupes d'opposition doivent poursuivre leurs efforts afin de faire abstraction de leurs différences et d'arrêter un ensemble de principes communs et un mécanisme sous les auspices de la Ligue des États arabes afin de contribuer à une transition ouverte à tous, ordonnée et pacifique en Syrie.
7. Ce jour, l'UE a approuvé une nouvelle liste de personnes et d'entités devant faire l'objet de mesures restrictives. L'UE poursuivra sa politique de sanctions visant le régime, et non la population civile, tant que la répression se poursuivra. L'UE continuera par ailleurs d'inviter la communauté internationale à se joindre aux efforts qu'elle déploie, en prenant des mesures pour appliquer et faire respecter les mesures restrictives visant le régime syrien et ceux qui le soutiennent. Elle invite tous les Syriens à se démarquer de la politique de répression du régime, afin de faciliter une transition politique."

Compte tenu de la gravité de la situation en Syrie, le Conseil a une nouvelle fois renforcé les mesures restrictives de l'UE à l'encontre du régime syrien. Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse [9816/12](#).

Mexique

Le Conseil a procédé à un échange de vues concernant les relations UE-Mexique, dans la perspective du sommet UE-Mexique prévu pour le 17 juin à Los Cabos, au Mexique.

Russie

Au cours du déjeuner, les ministres ont débattu des aspects stratégiques de la relation de l'UE avec la Russie, dans la perspective du sommet UE-Russie des 3 et 4 juin.

Ukraine

Au cours du déjeuner, les ministres ont procédé à un examen approfondi de la situation en Ukraine et des prochaines étapes en vue de la conclusion de l'accord d'association UE-Ukraine.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

L'avenir de la politique de développement de l'UE

Le Conseil a discuté de l'avenir de la politique de développement de l'UE et a adopté des conclusions sur le thème "Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement".

Un environnement mondial en mutation rapide et la nouvelle architecture de l'aide internationale exigent une approche plus globale, plus réactive et plus efficace en ce qui concerne l'action extérieure et la politique de développement. Le Conseil a défini une approche renouvelée de l'UE en matière de politique de développement qui, à l'avenir, sera centrée sur les pays et les secteurs où l'impact pourra être le plus grand.

Ces nouveaux principes serviront de base pour les instruments financiers de l'UE destinés à l'action extérieure dans le contexte du prochain cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, et notamment pour le nouvel instrument de la coopération au développement.

Les conclusions du Conseil figurent dans le document [9316/12](#).

Appui budgétaire de l'UE

Le Conseil a adopté des conclusions définissant une nouvelle approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers. (voir doc. [9323/12](#)).

Objectifs d'aide au développement de l'UE

Le Conseil a adopté son deuxième rapport annuel adressé au Conseil européen concernant les objectifs de l'UE en matière d'aide publique au développement (APD) (doc. [9318/12](#)).

Le Conseil a rappelé son point de vue selon lequel l'APD demeure un élément essentiel pour l'ensemble des moyens financiers disponibles pour l'aide aux pays en développement, et a réconfirmé l'engagement collectif l'UE et de ses États membres d'augmenter leurs dépenses en matière d'aide pour atteindre 0,7 % du RNB d'ici 2015.

En 2011, l'UE et ses États membres ont consacré 53,1 milliards d'euros, soit 0,42 % du revenu national brut (RNB) de l'UE, ce qui représente une baisse par rapport aux 53,5 milliards d'euros consacrés en 2010 (0,44 % du RNB) et s'inscrit dans le cadre des restrictions budgétaires constantes liées à la crise économique et financière. Néanmoins, l'UE et ses États membres restent le premier bailleur de fonds en matière d'APD dans le monde et contribuent à plus de la moitié de l'aide mondiale.

Birmanie/Myanmar

Le Conseil a discuté de la question du dialogue et de la coopération avec la Birmanie/le Myanmar, notamment dans les domaines de l'apaisement des conflits ethniques, du développement économique et social, et de l'État de droit et des droits de l'homme. Les ministres ont également examiné les principes communs de la contribution de l'UE, notamment pour ce qui est de la coordination des bailleurs de fonds, y compris l'éventuelle programmation commune, et du dialogue entre ceux-ci et le gouvernement, soulignant la nécessité d'un renforcement des capacités institutionnelles.

Rio+20

Les ministres ont discuté des résultats à atteindre lors de la conférence Rio+20 en termes de développement. Ils ont examiné les implications possibles des suites à donner à cette conférence pour les politiques de développement de l'UE et de ses États membres, y compris dans la perspective du programme pour le développement au-delà de 2015.

La conférence Rio+20 sur le développement durable se tiendra du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil). Elle rassemblera des chefs d'État ou de gouvernement et des représentants de la société civile et du secteur privé, qui se pencheront d'une manière cohérente sur les défis mondiaux que pose le développement durable sur les plans social, économique et environnemental. La conférence portera essentiellement sur deux grands thèmes: [l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté](#) et le [cadre institutionnel dans lequel s'inscrit le développement durable](#). La définition éventuelle d'objectifs en matière de développement durable pourrait constituer un résultat essentiel de ce processus. Les discussions sont en cours.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Afghanistan

Le Conseil a pris note du cinquième rapport sur la mise en œuvre du plan d'action de l'UE pour l'Afghanistan, qui porte sur la période allant d'octobre 2011 à mars 2012. Par ailleurs, il a modifié la fréquence des rapports de mise en œuvre du plan pour une action renforcée de l'UE en Afghanistan et au Pakistan. À l'avenir, la Haute Représentante de l'UE et la Commission devront faire rapport au Conseil une fois par an sur les deux pays (doc. [9579/12](#)).

Représentant spécial de l'UE pour l'Afghanistan

Le Conseil a augmenté de 300 000 euros le budget du représentant spécial de l'UE pour l'Afghanistan. Le montant de référence financière couvre la période allant jusqu'au 30 juin 2012.

Relations avec l'Albanie

Le Conseil a approuvé la position commune de l'Union européenne en vue de la quatrième session du Conseil de stabilisation et d'association UE-Albanie, qui se tiendra le 15 mai à Bruxelles.

Birmanie/Myanmar - Mesures restrictives

Le Conseil a adopté un règlement suspendant pour un an les sanctions de l'UE à l'encontre de la Birmanie/du Myanmar, à l'exception de l'embargo sur les armes. Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse [9626/12](#).

Yémen

Le Conseil a adopté des conclusions sur le Yémen, qui figurent dans le document [9814/12](#).

Somalie

Le Conseil a adopté des conclusions sur la Somalie, qui figurent dans le document [9596/12](#).

Relations avec la Mongolie, le Viêt Nam et les Philippines

Le Conseil a autorisé la signature, au nom de l'UE, des trois accords suivants:

- l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'UE et ses États membres, d'une part, et la Mongolie, d'autre part (doc. [7902/1/11 REV 1](#));
- l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'UE et ses États membres, d'une part, et la République des Philippines, d'autre part (doc. 15616/10 + COR 1); et
- l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre l'UE et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part (doc. 18204/10).

Relations avec l'Ukraine

Le Conseil a adopté la position de l'UE en vue de la quinzième réunion du Conseil de coopération UE-Ukraine, qui se tiendra le 15 mai 2012 à Bruxelles.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Financement des investissements dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre par l'Union européenne au sein du Conseil des ministres ACP-UE concernant la révision des modes et conditions de financement des investissements (doc. [8573/12](#)).

Cette décision prévoit que le montant alloué à l'assistance technique passe de 40 à 60 millions d'euros, dans le cadre de la facilité d'investissement dotée d'un budget de 400 millions d'euros, au titre du dixième fonds européen de développement pour la période 2008-2013. Cette facilité est un instrument financier de partage des risques servant au financement de projets d'investissement favorables au développement durable des pays ACP sur les plans économique, social et environnemental. Elle est gérée par la Banque européenne d'investissement.

Cohérence des politiques pour le développement

Le Conseil a adopté des conclusions sur la cohérence des politiques pour le développement (doc. [9317/12](#)). Ces conclusions font suite au rapport 2011 de l'UE sur la cohérence des politiques pour le développement, adopté par la Commission européenne le 15 décembre 2011 ([document de travail de la Commission SEC\(2011\) 1627](#)). Le Conseil a entre autres réaffirmé son attachement à la cohérence des politiques pour le développement, le but étant de renforcer la cohérence des politiques de l'UE avec les objectifs du développement, notamment celui relatif à l'élimination de la pauvreté, ainsi que l'efficacité de l'aide extérieure de l'UE.

Partenariat renouvelé pour le développement UE-Pacifique

Le Conseil a adopté des conclusions sur un partenariat renouvelé pour le développement UE-Pacifique (doc. [9587/12](#)).

Renforcement de la capacité de résistance aux crises alimentaires dans la Corne de l'Afrique

Le Conseil a adopté des conclusions sur le renforcement de la capacité de résistance aux crises alimentaires dans la Corne de l'Afrique. À la suite de la sécheresse qu'a connue l'Est de l'Afrique à l'été 2011 et de la famine qui s'en est suivie, l'UE a pris un certain nombre de mesures afin d'aider la région à faire face aux problèmes auxquels elle est confrontée. Dans ce contexte, le renforcement de la capacité de résistance des communautés vulnérables de la région à la sécheresse et aux crises alimentaires est un aspect essentiel du soutien de l'UE aux efforts à long terme menés par les pays de la région et les organisations régionales concernées. Les conclusions figurent dans le document [9597/12](#).